

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

FORMATION EN 8 SEMESTRES (4 ANS)

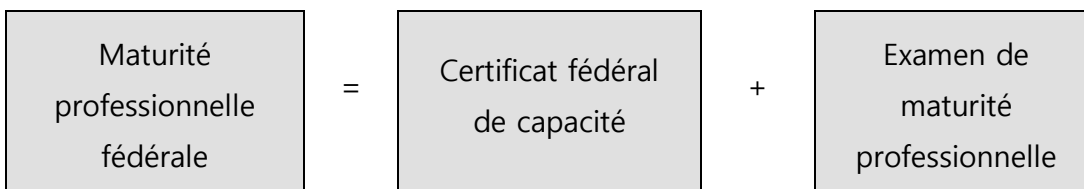
QUE FAIT UN·E ÉLÈVE EN MATURITÉ PROFESSIONNELLE ?

Les élèves en maturité professionnelle acquièrent une formation générale approfondie qui leur ouvre les portes des Hautes Écoles Spécialisées (HES).

Le CFPC dispense les cours de maturité professionnelles de la filière Technique, Architecture et Sciences de la Vie – MP TASV.

DÉFINITION

La maturité professionnelle consiste en une formation générale approfondie. Achevée avec succès et complétée d'un certificat fédéral de capacité, elle mène à l'obtention d'un certificat fédéral de maturité professionnelle.



Pour plus d'informations :

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/maturite/maturite-professionnelle.html>

VOIES DE FORMATION

Il existe plusieurs voies possibles pour obtenir une maturité professionnelle :

1. Pendant l'apprentissage (MP 1), au CFPC.

2. Après l'apprentissage (MP 2), au CEC Nicolas-Bouvier. L'admission en filière MP 2 est soumise à des examens d'admission.

La MP 2 est possible soit sur 1 an à temps complet, soit ou sur 2 ans à temps partiel en cours d'emploi.

Pour plus d'informations : <https://icp.ge.ch/po/nicolas-bouvier/filieres/maturite-post-cfc/maturites-professionnelles-mp2-hors-type-economie>

En cas d'interruption ou d'échec en MP 1, la MP 2 reste toujours ouverte.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admissible en filière MP 1, soit la maturité professionnelle pendant le CFC, il faut :

1. Être admis-e en filière CFC, plein-temps ou duale ;
2. Être admis-e en filière MP.

1. Admission en CFC

Pour la filière **plein-temps**, il faut indiquer le choix de la MP dans la filière choisie.

Pour la filière **duale**, il faut trouver un-e employeur-euse et remplir la feuille d'inscription suivante :

<https://www.ge.ch/document/inscription-maturite-professionnelle-intra-cfc-construction>

2. Admission en MP

Les conditions d'admission en maturité professionnelle varient selon l'école de provenance :

<https://www.ge.ch/inscription-enseignement-secondaire-ii/inscriptions-scolarites-provenances>

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'élève en filière MP suit deux formations en même temps : il-elle apprend un métier (CFC) qui l'occupe quatre jours par semaine et, en plus de cette formation initiale, suit une formation approfondie de maturité professionnelle, dont les cours sont dispensés sur une journée par semaine.

Les bulletins CFC et MP sont indépendants. L'élève doit ainsi être promu-e dans les deux filières et a un-e maître-sse de classe pour chacune d'elles.

HORAIRE TYPE

Filière en 4 ans

	1^{ère} année	2^{ème} année	3^{ème} année	4^{ème} année
8:05-8:50	Maths	Maths	Maths	Maths
8:55-9:40	Maths	Maths	Maths	Maths
10:05-10:50	Maths	Allemand	Physique	Maths
10:55-11:40	Allemand	Allemand	Physique	Physique
11:45-12:30				
12:40-13:25	Français	Français	Français	Physique
13:30-14:15	Anglais	Anglais	Français	Français
14:35-15:20	Économie	Histoire	Anglais	Français
15:25-16:10	Économie	Histoire	Anglais	Chimie
16:15-17:00	Histoire		Droit	Chimie
	(TID 1)*	(TID 2) *	(TID 3) *	(TIP) *

* TID = Travail InterDisciplinaire (se fait à l'intérieur des différentes branches)

TIP = Travail Interdisciplinaire centré sur un Projet (se fait de façon autonome avec un-e enseignant-e en accompagnement)

CONDITIONS DE PROMOTION

La promotion en maturité professionnelle se fait **au semestre**.

Pour être admis-e au semestre suivant, il faut que :

- a. la moyenne générale soit égale ou supérieure à 4 ;
- b. la somme des écarts entre les notes insuffisantes et la note 4 soit inférieure ou égale à 2 ;
- c. deux notes au maximum sont inférieures à 4.

Un-e élève non promu-e à droit, au cours de sa formation en MP, à une promotion par dérogation. En cas de nouvelle non promotion à la fin d'un semestre, il-elle est exclu-e de la filière MP et poursuit en CFC uniquement.

En cas d'interruption ou d'échec en filière MP 1 (pendant le CFC), la filière MP 2 (après le CFC), reste ouverte. L'élève doit toutefois maintenir son niveau en anglais et en allemand car la filière CFC ne dispense pas de cours dans ces deux branches. De plus, l'admission en MP 2 est soumise à des examens d'admission.

Pour plus d'informations :

<https://icp.ge.ch/po/nicolas-bouvier/filieres/maturite-post-cfc/maturites-professionnelles-mp2-hors-type-economie>

NOMBRE DE PÉRIODES PAR BRANCHE

Branches	En cours d'année	Total formation
Domaine fondamental		
Français	6	240
Allemand	3	120
Anglais	4	160
Mathématiques	5	200
Domaine spécifique		
BRANCHE 1		
Physique	4	160
Chimie	2	80
BRANCHE 2		
Mathématiques	5	200
Domaine complémentaire		
Histoire et institutions politiques	3	120
Économie et Droit	3	120
Interdisciplinarité		
Travail interdisciplinaire dans les branches	Sur l'ensemble de la formation	(104)
Travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP)	1	40

Les élèves pouvant justifier d'acquis antérieurs peuvent, au cours de leur formation, bénéficier de contrats de confiance, voire, selon les cas, de dispenses.

EXAMENS

Branches	Examen anticipé	Examen final
Allemand	Écrit et oral	
Anglais	Écrit et oral	
Mathématiques - fondamental	Écrit	
TIP	Écrit et oral	
Mathématiques - spécifique		Écrit
Physique et chimie		Écrit
Français		Écrit et oral

TITRE DÉLIVRÉ

La maturité professionnelle est un titre délivré par le Canton et reconnu par la Confédération.

Le certificat fédéral de maturité professionnelle fédérale est délivré après la réussite des examens de CFC et des examens de maturité professionnelle.

DÉBOUCHÉS ET PERFECTIONNEMENT

La maturité professionnelle du CFPC (MP TASV) permet d'entrer sans examen à la Haute École du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève (HEPIA).

<https://www.hesge.ch/hepia/>

En cas de changement de domaine d'étude, des compléments de formation sont à effectuer pour l'accès à d'autres HES.

Pour plus de renseignements :

<https://www.ge.ch/document/documentation/maturite-professionnelle-geneve>

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le CFPC dispense des cours de maturité professionnelle orientation **TASV** : Technique, Architecture et Sciences de la Vie.

Lien et documents de la Confédération

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/maturite/maturite-professionnelle.html>

Ordonnance sur la maturité professionnelle / OMPr

Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle / PEC MP

Lien et documents du Canton

<https://www.ge.ch/document/documentation/maturite-professionnelle-geneve>

Brochure 'La maturité professionnelle vous ouvre toutes les portes'

Plan d'études cantonal de maturité professionnelle / PEc MP – formation sur 6 semestre
(en 3 ans)

Plan d'études cantonal de maturité professionnelle / PEc MP – formation sur 8 semestre
(en 4 ans)